

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 FEVRIER 2016 à 18 H

Présents : M. Patrick VERGEZ, Mme NOVAK Nathalie, M. JUILLIEN William, Mme VALADE Corine, M. Pierre DUSSIDOUR, M. CHAUMET Frédéric, M. Pierre ROBINET, Mme Corine ROUFFAUD, M. Gérard GALAN.

Absents excusés : M. SALLEE Jacques qui a donné un pouvoir à Monsieur Patrick VERGEZ, Mme VERGEZ Nelly qui a donné un pouvoir à Monsieur Pierre DUSSIDOUR, Mme FOISSARD Hélène qui a donné un pouvoir à Mme Nathalie NOVAK, Mme HARRINGTON Rebecca qui a donné un pouvoir à Madame Corine VALADE, Mme Sandra TOURNAIRE

Monsieur Pierre DUSSIDOUR a été élu secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

AMENAGEMENT DE BOURG RD5/VC6 – TRANCHE CONDITIONNELLE N°1- « Du carrefour de la Croix de Quart à la Rue d'Epéron ». MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DETR.

Une erreur s'est glissée dans le précédent dossier le conseil municipal doit délibérer sur le nouveau plan de financement de ce dossier.

Le conseil municipal réalise actuellement un aménagement de bourg RD5/VC6 pour un montant global estimé à 1 007 395.00 € HT soit 1 208 874.00€ TTC. Ce projet a été divisé en 5 tranches. Dans le cadre de ce projet d'ensemble, la tranche ferme « carrefour RD5/VC23 » sera terminée prochainement.

Le conseil municipal de Villebois-Lavalette souhaite engager la tranche conditionnelle n°1 « du Carrefour de la Croix de Quart à la Rue d'Epéron » et sollicite une subvention DETR à hauteur de 30% pour la réalisation celle-ci.

Cet aménagement débutera dans l'année 2016 et est estimé à :
montant des travaux : 139 534.10 € HT soit 167 44092 € TTC
maîtrise d'œuvre 9 069.72€ HT soit 10 883.66 € TTC.

Cette phase consiste à continuer d'aménager l'entrée principale du bourg en venant d'Angoulême. La commune de Villebois-Lavalette est labellisée Petite Cité de Caractère et est soumise actuellement à la ZPPAUP. Ce projet rentre dans le cadre de la mise en valeur du site patrimonial de Villebois-Lavalette

Il s'agit de réaliser l'embellissement et la mise en sécurité de cet axe (créations de voies piétonnes, végétalisation du site, plateau de ralentissement,...).

Proposition est faite au conseil municipal :

D'approuver le programme de travaux de la tranche conditionnelle n°1 pour un montant global de 148 603.82 € HT soit 178 324.58 € TTC.

De solliciter l'aide financière de l'Etat pour une DETR de 30% soit 37 445.95 €, calculée sur la base du montant des travaux éligibles, soit 124 819.82 € HT.

De s'engager à inscrire la totalité de l'opération soit 178 324.58 € TTC sur le Budget Primitif 2016 de la commune et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Montant des travaux éligibles à la DETR	124 819.82 € HT
Etat 30%	37 445.95 €
Enveloppe parlementaire	20 000.00 €
Département 30%	37 445.95 €
Autofinancement sur HT	29 927.92 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur ce dossier.

La séance est levée à 18 H 15. Prochaine réunion le 24 mars 2016 à 18 H 30 (Vote CA/BP...)